

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > SPYRALE

---

## SPYRALE



## SPYRALE

Dernière mise à jour :

19.01.2020

### Fongicides

#### Protection des cultures

**N° AMM :**

9300487

**Formulation:**

EC Concentré émulsionnable

**Mode d'action:**

Préventif : on positionnera Spyrale à l'apparition des premiers symptômes

Pénétrant

Systemique

Translaminaire

A compter du 27/07/2018, l'autorisation de mise en marché du produit a été transférée à la société ADAMA France SAS. Pour consulter le détail des conditions d'emploi et les informations à jour sur le produit, veuillez consulter la société ADAMA France SAS.

### Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)

## Urgences

- Other

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Betterave fourragère**

**Betterave fourragère porte-Graine**

**Betterave industrielle**

**Betterave industrielle porte-Graine**

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

•



**SGH07**

•



**SGH08**

•



**SGH09**

**Classement**

**Mention  
d'avertissement**

Danger

**Délai de  
rentrée**

• Pour les travailleurs : 24 Heures

•

## Mentions de danger

- H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la fenpropidine. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe2 pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés dans le cas de 2 applications de 1 L/ha après le stade BBCH 39.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau dans le cas d'une seule application à la dose de 0,9 L/ha entre les stades BBCH 39 et BBCH 49.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau dans le cas de 2 applications de 1 L/ha après le stade BBCH 39.
- Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole).
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pendant l'application si APPLICATION AVEC TRACTEUR AVEC CABINE, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation. Ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pendant l'application si APPLICATION AVEC TRACTEUR SANS CABINE, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation.
- Pendant le NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes ou écran facial certifié norme EN166 (CE, sigle 3)
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail polyester 65%/35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

## Préparation de la bouillie

Spyrale se mélange directement dans le volume d'eau de la cuve ou par l'incorporeur du pulvérisateur

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

Eviter de traiter sous la menace d'une pluie pouvant intervenir avant que le produit n'ait eu le temps de sécher sur la végétation.

Tous mélanges non préconisés par Syngenta France SAS reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur final.

## **Pulvérisation**

Régler la hauteur de rampe pour obtenir une pulvérisation homogène sur la végétation

## **Volume d'eau**

150 à 400 l/ha en traitement classique

## **Délai sans pluie**

1 à 2 heures

## **Type de buse**

A fente

A limitation de dérive

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.



En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

• SPYRALE® - Danger - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la fenpropidine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

### **Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

SPYRALE® - AMM N° 9300487 - Composition : 100 g/l difénoconazole \* + 375 g/l fenpropidine \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés dans le cas de 2 applications de 1 L/ha après le stade BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points

d'eau dans le cas d'une seule application à la dose de 0,9 L/ha entre les stades BBCH 39 et BBCH 49. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau dans le cas de 2 applications de 1 L/ha après le stade BBCH 39.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---